

EMC 2 – La V^e République, une démocratie

Pb ? : Comment fonctionne la démocratie française ?

I. Qu'est-ce qu'une démocratie ?

A. Des règles à respecter

Une démocratie représentative doit remplir plusieurs conditions :

- Des élections vraiment démocratiques doivent avoir lieu pour désigner ceux qui gouvernent.
- les pouvoirs doivent être séparés (=partagés entre plusieurs personnes) et non exercés par une seule personne (=dictateur)

→ A quelles conditions les élections sont-elles démocratiques ?

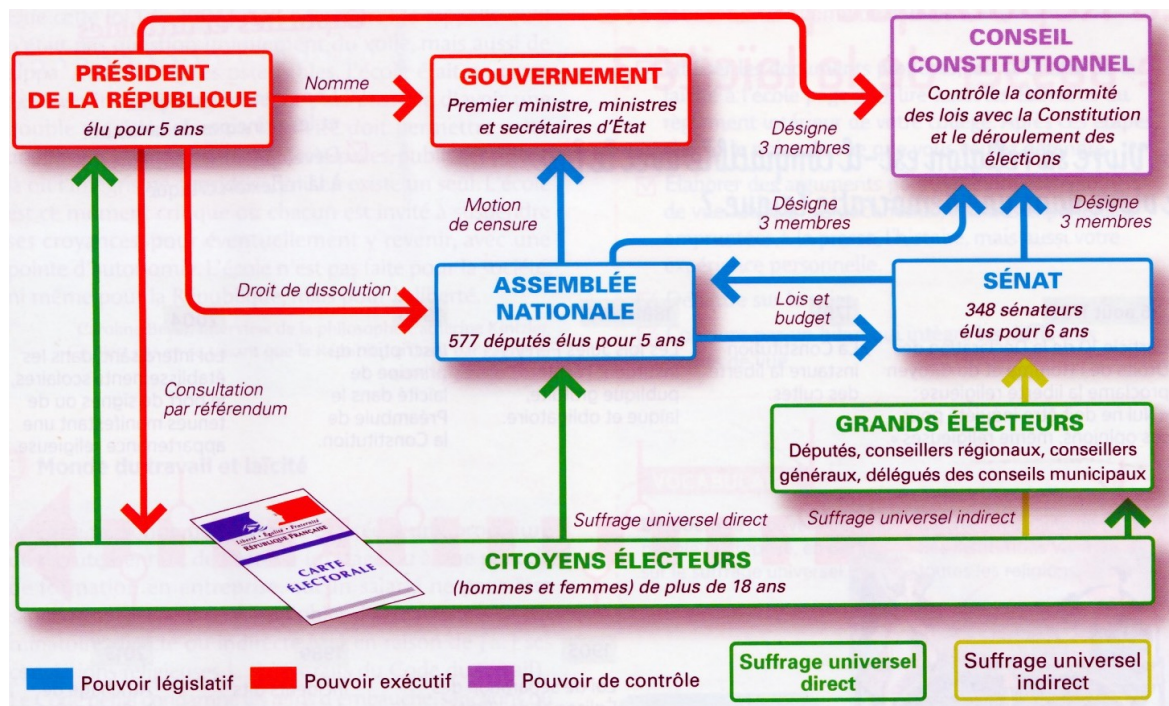
Les élections sont démocratiques si :

- Régulières (les élus doivent changer ; alternance : une fois la droite une fois la gauche)
- il doit y avoir de nombreux candidats venant de partis différents, c'est le **pluralisme**
- on doit pouvoir voter en secret sans subir de pression → isoloir
- il ne doit pas y avoir de triche → urne transparente
- tout le monde doit pouvoir voter (même les pauvres, même les femmes) : c'est le **suffrage universel** mais il y a des conditions (âge, nationalité...) à bien connaître.

B. Et en France ?

En France ces règles sont contenues dans la constitution.

1. En France, les pouvoirs sont séparés.



Conclusion : Les pouvoirs sont séparés et se contrôlent entre eux.

2. En France, les élections sont multiples

Elections en jaune à connaître :

Nom de l'élection	Nom de l'élu	Nom de l'assemblée	Durée mandat
Elections municipales	Conseillers municipaux	Conseil municipal	6 ans
Elections départementales	Conseillers départementaux	Conseil départemental	6 ans
Elections régionales	Conseillers régionaux	Conseil régional	6 ans
Elections législatives	Députés	Assemblée nationale	5 ans
Elections sénatoriales suffrage universel indirect	Sénateurs. Ils sont élus par d'autres élus donc pas par les électeurs directement	sénat	6 ans
Election présidentielle	Président	XXXXXXXXXXXX	5 ans
Elections européennes	Député européen	Parlement européen	5 ans

3. La constitution

La **constitution** est le texte fondamental qui **organise le fonctionnement politique de l'Etat et énonce les grandes valeurs de la République**. (cf : *La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* de 1789). La constitution de la **V^e République** date de **1958**.

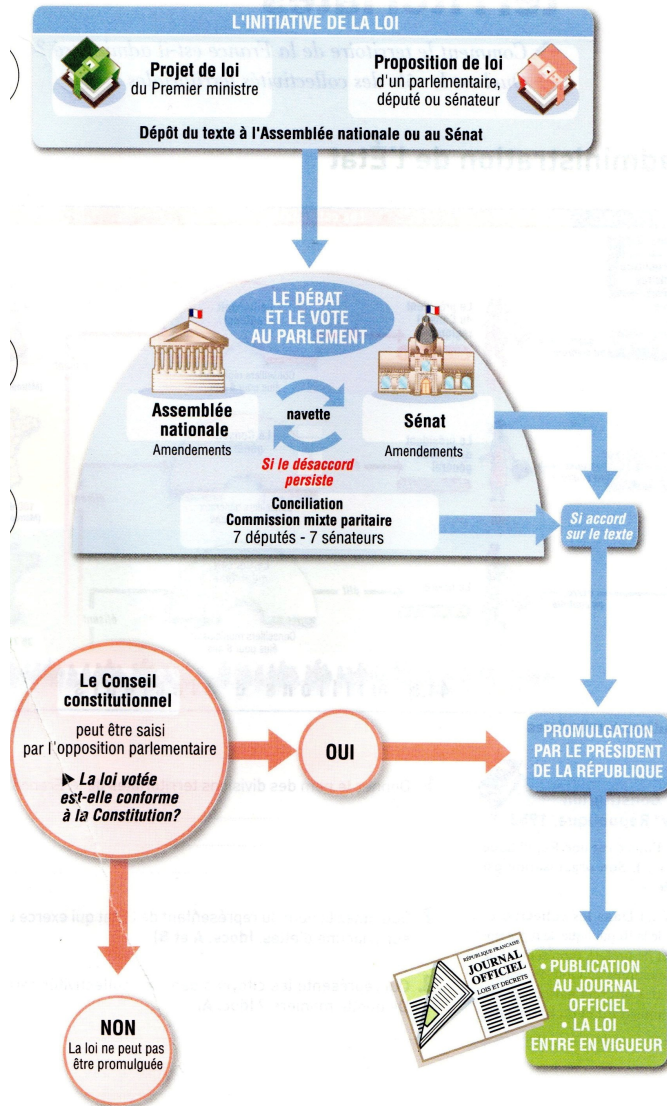
Dans son article 1, la constitution rappelle **4 grands principes de la République** :

Définitions à connaître :	La République est ...
a. Le peuple tout entier détient le pouvoir et l'exerce en élisant des représentants. La République est le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »	démocratique
b. Les lois sont les mêmes pour tous et s'appliquent <u>sur tout le territoire français</u> .	indivisible
c. La République renforce l'égalité : elle se doit d'assurer à chacun une éducation, un logement, un travail, une couverture médicale.	sociale
d. L'Etat est neutre en matière de religion et assure à tous la liberté religieuse (choisir sa religion ou n'en avoir aucune).	laïque

II. Les fonctionnements des institutions de la Ve République

A. Le Parlement fait les lois

Les étapes de l'élaboration de la loi



1. **L'initiative de la loi**, c'est l'idée. Elle vient le plus souvent du gouvernement. Elle peut aussi venir d'un député ou sénateur

2. **Débattre et voter la loi**

Cette étape se fait au **Parlement = Assemblée nationale + Sénat**

Les députés et les sénateurs débattent, discutent puis se mettent d'accord sur un texte par un vote.

Amendement : modification du texte de loi.

La loi passe d'une assemblée à l'autre (= **navette** parlementaire) car ils doivent être d'accord sur le **même** texte mot pour mot.

3. **Le conseil constitutionnel**

Il doit vérifier que la loi est conforme aux idées de la constitution.

4. **Le président promulgue** (signe) la loi.

5. La loi est **écrite dans le Journal Officiel** : elle doit maintenant être respectée.

B. Le pouvoir exécutif

La constitution donne le pouvoir exécutif au Président de la République et au **gouvernement (= ensemble des ministres dirigés par le Premier ministre)**. Le président nomme le Premier ministre et ensemble, ils choisissent le gouvernement.

Ils ont le pouvoir de gouverner, c'est-à-dire de prendre des décisions pour le pays. Pour mettre en œuvre ces décisions, ils disposent des **administrations** (ex : les rectorats pour la politique en matière d'éducation, la police pour le maintien de l'ordre).

Le Président de la République dispose de pouvoirs importants, par exemple :

- des pouvoirs exceptionnels en cas de menace sur le pays
- convoquer un **référendum** : question posée aux citoyens, ils y répondent par un vote (oui ou non)
- Le droit de grâce ...

C. Le pouvoir judiciaire

Il est exercé par les juges. Ils sanctionnent les infractions à la loi (=non-respect) ou règlent les conflits entre les personnes. Ils sont indépendants (ne doivent pas être contrôlés par les autres pouvoirs).